



**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DES
PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE**
291 avenue des Fleurs 06250 MOUGINS
Tel: 0784183171/ Mail : asadelaubarede@orange.fr



Compte rendu du conseil d'administration de l'ASA de l'Aubarède le 3 Août 2022.

Présents : Michel AGNESE, Francis LESTEL, Alain AZENCOTT, Jean Paul BRIVOT, Pierre-Alain VUOLO, Michel RANQUET.

La séance débute à 17h00.

Le Président informe, que la mairie de Mougins nous accorde la mise à disposition d'une salle municipale pour effectuer nos réunions.

Lors de notre rencontre du 12 mai 2022, avec Monsieur GALY, maire de Mougins et les services municipaux, tous les thèmes ont été abordés : Sécurité, circulation et stationnement des véhicules, incivilités, nuisances aériennes, biens sans maître, voisins vigilants.

Circulation et sécurité: Il nous a été conseillé de prévoir l'achat de panneaux d'interdiction de stationner. Ces panneaux ont été posés ainsi que le traçage des voies, (Avenue de l'Aubarède, Avenue Victor Hugo, Avenue des Fleurs), par le service « Allo Mairie » fin juillet et début Août 2022.

Il est à noter que ce rappel de stationnement est inscrit dans le cahier des charges du lotissement dont chaque colotis a dû avoir copie via son notaire, le cahier des charges est aussi disponible sur le site Internet de l'ASA, en lecture, imprimable ou en téléchargement. Nous rappelons que notre cahier des charges est lui-même respectueux du code de la route.

A présent, la police municipale de Mougins, verbalise les véhicules stationnés sur les voies de circulation, comme cela a été affiché sur le site dans le compte rendu Voisin Vigilants d'Avril 2022. D'où l'intérêt pour les colotis de visiter régulièrement le site.

La verbalisation a commencé antérieurement à ce rappel sur toutes les voies ouvertes à la circulation et nul n'est censé ignorer la loi et le code de la route. Le syndic de l'ASA ne peut être tenu pour responsable des verbalisations des contrevenants.

Une action de sécurité routière est en test par la Mairie de Mougins, sur le boulevard de la Rocade et sera affichée sur le site.

Une réunion similaire est en cours de programmation avec la mairie du Cannet.

Un courrier sera adressé aux mairies de Mougins et du Cannet pour qu'ils demandent à la DDE d'aménager un passage piéton surélevé, entre l'avenue Victor Hugo et la boulangerie de l'Aubarède sur la route départementale de Carimaï, car celle-ci est devenue dangereuse avec l'augmentation de la vitesse et de la circulation.

Maintenant libérés des problèmes de stationnements anarchiques, il nous faudra prévoir une étude pour réduire la vitesse excessive de certains véhicules, ainsi que des travaux

d'entretien de la voirie, dès que la trésorerie de l'ASA nous le permettra, il y va de la sécurité dans notre lotissement.

Information générale : Deux panneaux d'affichages informatifs de l'ASA ont été installés à la salle municipale de l'Aubarède et sur le boulevard de la Rocade, à l'angle de l'avenue des Pins. Le QR code de notre site www.asadelaubarede.fr est affiché. Des informations importantes le seront ultérieurement.

Fibre optique : Une lettre va être envoyée au responsable Municipal du numérique pour que la commune de Mougins exige de l'opérateur Orange le déploiement de la fibre pour les 34 colotis du lotissement de l'Aubarède de Mougins qui ne sont toujours pas raccordés.

Bien sans maître: La commission en charge de ce dossier est en relation avec le responsable du service Juridique à la mairie de Mougins. Une réunion est planifiée le 9 Août 2022. Il nous a été précisé par la mairie que les biens sans maître sont à gérer entre la commune et l'ASA, en aucun cas par une autre association....

Liste des colotis : la décision est prise de lister et d'envoyer aux mairies, les adresses dont nous n'arrivons pas à identifier le propriétaire. Boîtes aux lettres sans nom, occupants ne répondant pas aux courriers que nous leur adressons, tant par poste que par nos distributions manuelles. Nous espérons alors, que le fichier cadastral permettra de les identifier.

Mise à jour de la liste des propriétaires : en complément des ventes et acquisitions, il y a des changements d'état civil de certains propriétaires, qui de ce fait ne peuvent être contactés par courrier LRAR, mail ou téléphone. Il est donc important qu'ils transmettent leurs adresses postales et @mail à l'ASA. Une information à ce sujet est en page d'accueil de notre site, avec deux adresses directement cliquables.

Nous demandons à tous nos colotis, de bien nous renseigner sur leurs coordonnées et d'avoir l'amabilité de prévenir leurs voisins, pour qu'ils en fassent de même, au moyen de leur choix (par mail, téléphone, courrier, site ...).

Un récapitulatif de toutes les actions entreprises au premier semestre 2022 sera établi et mis sur notre site Internet.

La copie de ce compte-rendu, sera sur notre site Internet et sera transmise aux Mairies, et à la Préfecture pour information.

Réunion close à 20h00

Secrétariat de l'ASA de l'Aubarède

